

**CUNSIGLIU MUNICIPALE DI U 29/01/2024**

**Rapportu n°6**

**Plan de financement – Travaux de réaménagement des locaux administratifs de l’Hôtel de Ville – tranche 2 Travaux de climatisation de l’Hôtel de Ville.**

**SERVIZIU FINANZE**

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Dans le cadre du développement et de la modernisation de ses services administratifs, l'Hôtel de Ville doit être réaménager afin de permettre une meilleure répartition et accessibilité des services qui accueillent du public et un regroupement des services supports pour une meilleure efficacité.

De plus, le bâtiment de l'Hôtel de Ville, construit au début des années 90 ne présente plus les normes d'isolation et de performances énergétiques en vigueur à l'heure actuelle. Une amélioration énergétique du bâtiment et donc nécessaire à l'aune des nouveaux défis de consommations énergétiques des bâtiments publics et du développement durable. A cet effet, un audit énergétique du bâtiment a été confié à l'entreprise ALTERN'ECO, cet audit est financé en partie par l'Agence de l'Urbanisme et de l'Environnement de la Corse.

La municipalité souhaite aujourd'hui lancer les travaux de réaménagement des locaux administratifs de l'Hôtel de Ville qui s'étaleront sur trois phases :

- **Tranche 1** : travaux de réaménagement des locaux avec traitement et amélioration des menuiseries extérieures
- **Tranche 2** : Travaux de climatisation de l'Hôtel de Ville (enlèvement de l'ancienne climatisation obsolète installée dans les années 90 et remplacement par un modèle de dernière génération performant et éco-responsable).

- **Tranche 3** : Travaux d'isolation par l'extérieur

Concernant la **tranche 2**, la maîtrise d'œuvre du projet a été confiée au bureau d'études techniques SMI. Le coût global du projet en phase DCE s'élève à 477.270,00 € hors taxes et se décompose de la manière suivante :

Postes	Dénomination	Montant hors taxes
<b>TRAVAUX</b>	9 lots	162.271,29 €
<b>Aléas Travaux (5%)</b>		8.113,56 €
<b>Maîtrise d'Œuvre</b>	APS-APD-PRO-DCE-ACT-VISA-DET-AOR+OPC	14.000,00 €
<b>Contrôle Technique</b>	L-S-SEI-HAND	1.560,00 €
<b>CSPS</b>	Niveau 2	1.800,00 €
<b>TOTAL</b>	COUT GLOBAL	187.744,85 €

Afin de réaliser ce projet, il convient d'approuver le plan de financement proposé :

- Dépense subventionnable hors taxes : 187.774,85 €
- Financement CDC (Dotation quinquennale) : 50 % soit 93.872,42 €
- Fonds de L'Etat : 30% soit 56.323,45 €
- Ressources propres de la Ville : 20 % soit 37.548,98 €

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

Il sera donc demandé au Conseil municipal :

**ARTICLE PREMIER** : d'approuver la tranche 2 du projet de travaux de réaménagement des locaux de l'hôtel de Ville et des travaux de climatisation.

**ARTICLE 2** : d'approuver le plan de financement de l'opération susmentionnée.

**ARTICLE 3** : d'autoriser monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à la mise en œuvre de ce plan de financement.